

Note de Synthèse CA 2021

CCAS de BELLIGNAT

11 avril 2022

I. Le cadre général

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale BELLIGNAT.

Le Compte Administratif

- retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectives de l'année 2021
- est établi en fin d'exercice par l'ordonnateur
- est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections
- se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.

Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public

Le Compte Administratif qui vous est présenté ce soir, 11 avril 2022, a servi de base à la préparation du débat d'orientation budgétaire du 10 mars dernier.

II. La section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement	2020 :	2021 :
Dépenses de fonctionnement	86 759.73 €	65 467.50 €
Recettes de fonctionnement	64 177.69 €	66 358.08 €
Résultat de fonctionnement	- 22 582.34 €	890.58 €
Excédent antérieur reporté	88 208.36 €	65 626.02 €
Excédent global de fonctionnement	65 626.02 €	66 516.60 €

a) Recettes de fonctionnement **64 177.39 €** **66 358.08 €**

- 70 – produits des services (repas des anciens payant + concession cimetières)	3 905.00 €	5 978.00 €
- 74 - Subvention communale versée	60 000.00 €	60 000.00 €
- 75 – autres produits de gestion courante (dons)	272.39 €	380.08 €

b) Dépenses de fonctionnement **65 467.50 €**

<u>011 charges à caractère général</u>	64 152.13 €	39 546.43 €
- Alimentation	34 807.58 €	26 878.12 €
- Autres fournitures (bons d'achat)	75.00 €	320.00 €
- Fournitures de petits équipements (bons d'achat)	27 123.42 €	0.00 €
- Vêtement (bons achat anciens)	50.00 €	0.00 €
- Fêtes et cérémonies (repas des anciens)	00.00 €	10 350.00 €
- Transports collectifs	1 382.87 €	1 998.31 €
- Réception	712.40 €	0.00 €
- Services bancaires et assimilés	0.86 €	0.00 €
<u>012 Charge de personnel et frais assimilés</u>	2 907.76 €	3 025.05 €
<u>065 Autres charges de gestion courantes</u>	18 729.25 €	22 896.02 €
- Aides (Liaison école club – aides financières)	1 729.08 €	796.00 €
- Subvention organismes publics (PRE)	12 000.00 €	12 000.00 €
- Subvention aux associations (ADAPEI)	1 500.00 €	1 500.00 €
- Subventions actions sociales	3 500.00 €	8 600.00 €
- Charges diverses de gestion courante	0.17 €	0.02 €

Ces différentes charges sont déclinées sur les actions suivantes :

1. ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE

- Bons alimentaires en faveur des personnes en difficultés (4 808.65 €)
- Prise en charge des frais de restauration scolaire (0.00 €)
- Tickets cinéma (0.00 €)
- Aide financière (100.00)

2. ACTION EN FAVEUR DES SENIORS / Pers en situation de handicap

- Bons d'achat de 50€ / personnes pour les + de 70 ans (22 069.47 €)
- Repas des anciens (10 350.00 €)
- Prise en charge d'une partie du cout de la carte de bus pour les personnes âgées de plus de 65 ans (1 998.31 €), ou les personnes ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80% (0.00 €).

3. ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

- Financement Programme de Réussite Educative (12 000 €)
- Liaison école club (1/3 du cout des licences sportives des enfants concernés 614 €)
- Participation aux séjours _ aide financière (82€)

4. SUBVENTIONS

- ADAPEI (1500 €)
- Actions sociales (8 600 €)

5. Frais COVID

Nouveauté : achats de 4 000 masques pour la somme de 320.00€

6. Frais Fonctionnement

Charges de personnel 3 025.07 € / Collation fin d'année / etc....

III. La section d'investissement

Le CCAS utilise les locaux et le matériel de la mairie et n'utilise que très rarement les fonds du CCAS en investissement,

	<u>2020 :</u>	<u>2021 :</u>
Résultat d'investissement		
Dépenses d'investissement	0.00	0.00
Recettes d'investissement	970.59	0.00
Résultat d'investissement	970.59	0.00
Excédent antérieur reporté	970.00	1 940.59
Excédent global d'investissement	1 940.59	1 940.59